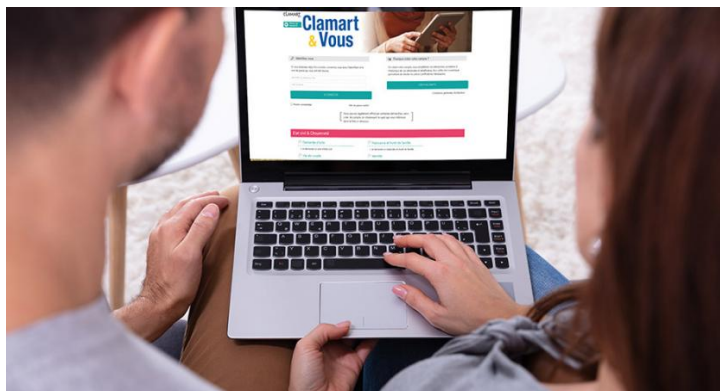


VILLE DE CLAMART



PORTAIL CLAMART & VOUS

Besoin de se faire accompagner sur le portail famille, demander une barrière pour son déménagement, s'inscrire au dispositif tranquillité vacances, consulter une autorisation d'urbanisme, demander un duplicata de livret de famille, signaler un tag... Retrouvez toutes vos démarches en ligne en un clin d'œil avec le portail Clamart & vous. Vous pouvez également retrouver l'ensemble des démarches en ligne dans les pages thématiques de la rubrique "Infos et démarches".



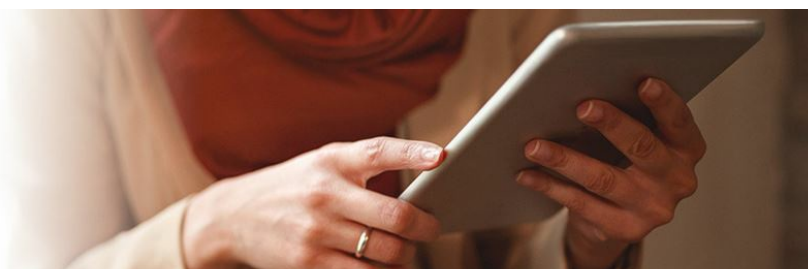
Pour accéder au portail Clamart & Vous, cliquez sur l'image ci-dessous.

Vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de créer votre compte afin de suivre l'avancée de vos demandes.

CLAMART.fr

[Retour sur clamart.fr](#)

Clamart & Vous



Identifiez-vous

Si vous disposez déjà d'un compte, connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été fournis.

SE CONNECTER

ou



Rester connecté(e)

[Mot de passe oublié](#)

[Vous pouvez également effectuer certaines démarches, sans créer de compte, en choisissant le sujet qui vous intéresse dans la liste ci-dessous.]

Pourquoi créer votre compte ?

En créant votre compte, vous simplifierez vos démarches, accédez à l'historique de vos demandes et bénéficiez d'un coffre-fort numérique permettant de stocker les pièces justificatives nécessaires.

CRÉER UN COMPTE

[Conditions générales d'utilisation](#)



mairie de
Clamart

MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBORG
92140 CLAMART

HORAIRES:
Mairie de Clamart



Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC
LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA
MER. : 17h30 - 19h
VEND. : 17h30 - 19h
SAM. : 9h -12h30